

Image not found or type unknown



Héritage père et belle mere

Par **Lili33240**, le **23/02/2024** à **02:02**

Bonjour,

Mon père a investi 50 000 euros ds une maison qu'il a mis au nom de jeune fille de sa nouvelle compagne. Puis il c'est marié avec elle. 6 mois après leur mariage mon père est décédé. Je suis fille unique....puis-je récupéré un héritage sur sa maison ???

Merci

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2024** à **06:02**

Bonjour et bienvenue

Il serait nécessaire de préciser, SVP, le régime matrimonial choisi par le couple, si l'origine des fonds est traçable, la valeur de la maison et comment elle a été financée totalement.

Par **youris**, le **23/02/2024** à **08:53**

bonjour,

si la maison est la propriété de l'épouse de votre père, elle ne fait pas partie de l'héritage de votre père.

votre père et son épouse ont-ils fait une donation au dernier vivant ?

un notaire est-il en charge de la succession de votre père ?

Salutations

Par **Chrysoprase**, le **23/02/2024** à **09:44**

Bonjour

Encore une situation un peu "foireuse"

[quote]

il a mis au nom de jeune fille de sa nouvelle compagne.

[/quote]

Mettre au nom de quelqu'un ne veut juridiquement rien dire.

Soit le père de [Lili33240](#) a fait donation notariée à la compagne avant mariage pour qu'elle ait des droits sur le bien immobilier, ce dont je doute avec les 60% de droits de donation.

Soit le père a fait un virement non déclaré comme don manuel. Ce devrait être traçable, comme le dit Marck ESP. Lili, vous avez parfaitement le droit de demander à la banque de votre père des relevés de compte, service payant qui vous permettrait d'éclaircir la situation.

Si un notaire a été désigné pour la succession, vous pouvez lui confier vos doutes et si vous n'avez pas confiance dans le notaire successoral, vous pouvez vous faire aider par le notaire de votre choix.

Par **Visiteur**, le **23/02/2024** à **10:20**

BONJOUR

Ce n'est peut-être pas "foireux", attendons d'en savoir plus .